

Trop de pôles tuent le réseau...

Parmi les possibilités de reclassement des personnels des Centres de la Redevance de Rennes et de Toulouse, le Ministre des Finances a évoqué la mise en place, à titre expérimental, de pôles interrégionaux d'assistance au contrôle des petites collectivités locales.

La création de ces pôles spécialisés devrait conduire selon lui à renforcer la qualité de la tenue des comptes des petites collectivités locales.

Dilution de l'impact du reclassement des personnels

Cette mission n'est bien évidemment pas nouvelle puisque c'est une tâche essentielle des services CEPL dans chaque département. Tous les comptes des collectivités locales ne sont pas examinés par les Chambres Régionales des Comptes. Le juge des comptes ne voit que les comptes des grosses collectivités. Les services CEPL examinent les comptes des autres collectivités, c'est l'apurement administratif. La création de pôles spécialisés dans l'examen des comptes des petites collectivités aura un impact évident sur la charge de travail des services CEPL. Bien loin de développer une mission nouvelle, **cette mesure permet simplement de reporter la charge du reclassement sur les services CEPL des départements entrant dans le périmètre de l'expérimentation.** Elle n'est pourtant pas neutre sur le devenir des services CEPL et plus généralement sur l'avenir du réseau.

On nous objectera sans doute qu'une réforme législative d'application récente a conduit à une augmentation très significative du nombre de comptes à apurer. Certes, mais pour résorber cet afflux, plutôt que d'augmenter les effectifs dans les CEPL, il a été décidé d'alléger les contrôles sur le compte de gestion sur chiffres, et de supprimer la mise en état d'examen par les CEPL des comptes destinés à la Chambre. L'exercice imposé de l'échantillonnage et de l'apurement par thèmes a fait le reste. Ces mesures ont porté leurs fruits. Désormais le contrôle des comptes des petites collectivités nécessite moins de personnel et les délais de traitement sont plus courts. Peu importe que les contrôles donnent lieu à de moins en moins d'observations, tant que cela n'apparaît pas dans les statistiques.

Du devenir des services CEPL en cas de création de tels pôles

Pour maintenir une certaine cohérence des contrôles réalisés le transfert de l'apurement administratif aux pôles spécialisés devra s'accompagner du transfert du visa sur chiffres des comptes. Or la certification obligatoire des comptes sur chiffres par le comptable supérieur du département et la volonté affichée de réduire les délais de transmission des comptes sur chiffres aux ordonnateurs ne sont pas compatibles avec cet impératif de cohérence. Gageons donc que les TPG de département comme la DGCP sacrifieront, une fois n'est pas coutume, la qualité du contrôle aux prérogatives locales et aux impératifs statistiques.

Hormis les statistiques qui mobilisent désormais tous les services, il ne reste guère que l'animation et le conseil auprès des comptables. Or cette tâche, plutôt dédiée à des cadres A chargés de mission, peut parfaitement être réalisée par les DEEF dans les TG de région ou les services d'études économiques et financières dans les TG de département.

Une chose est sûre, les effectifs en cadres B et C des TG de département vont se réduire significativement.

Du réalisme de la mesure

En fonction du périmètre géographique de compétence du pôle interrégional (4 à 5 régions), 30 à 50 emplois sont prévus pour assurer cette activité. N'examinons pas pour l'heure la question du nombre des emplois reclassés dans cette nouvelle structure. Celle-ci dépend en effet beaucoup de l'étendue des contrôles réalisés. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer l'effectif d'un pôle avec les personnels dédiés au contrôle des comptes dans les services CEPL des départements concernés pour savoir ce que notre Ministre entend lorsqu'il parle de qualité de la tenue des comptes. **Et posons-nous plutôt la question du fonctionnement humain et matériel de ces pôles.**

Sur le plan humain, un effort de formation important à la comptabilité publique en général et à la M14 en particulier est nécessaire. Or, les structures de formation existantes sont déjà fortement mobilisées par l'arrivée d'Hélios. Un encadrement par des agents ayant déjà pratiqué l'apurement administratif est également indispensable pour ne pas perdre les acquis en matière de contrôles. Des agents du CEPL sont-ils prêts à rejoindre ce pôle dont on ne sait s'il relèvera de la TG de région ou plus probablement d'un bureau anonyme de la DGCP.

Sur le plan matériel, un problème d'acheminement des comptes depuis les trésoreries générales de département jusqu'au pôle spécialisé compétent se fera jour. Qui transportera les comptes, dans quelles conditions, ou ce qui revient au même à quel coût ? Enfin, un problème de stockage de ces comptes dans un site approprié semble inévitable. Il n'est pas sur que les locaux du centre de la redevance, si tant est qu'il soit prévu de les conserver, conviennent à l'archivage compte tenu des délais de conservation desdits comptes. Ce problème ne se résoudra qu'avec la dématérialisation des comptes.

De la logique inhérente à la réduction des contrôles et à la multiplication des pôles spécialisés

Dans un contexte de restructuration et d'abandon de nombreuses missions, on essaie de regrouper les forces du réseau sur des pôles distincts. Dans quel but ?

Prenons un peu de recul. La suppression partielle ou totale des contrôles n'est pas l'apanage des services CEPL. Le contrôle hiérarchisé des dépenses, le contrôle partenarial, le contrôle par sondage participent de la même logique. Le discours qui prétend contrôler moins en contrôlant mieux ne cadre pas avec les objectifs statistiques du TPG qui pousse à réduire toujours davantage les délais à effectif constant (dans le meilleur des cas...).

Pourtant moins nous contrôlons les ordonnateurs, plus nous nous auto contrôlons. Notre administration n'est déjà plus une administration de contrôles, mais elle est en passe de devenir une administration d'autocontrôles. Des "ersatz d'IP", formés à la doctrine du guide de l'auto diagnostic et du contrôle interne (71 pages pour les inconditionnels de la langue de bois uniquement), mais qui, pour certains n'ont sans doute jamais mis les pieds dans un poste ou dans un service, nous expliquent benoîtement comment faire notre travail et jettent la suspicion sur les pratiques existantes quand ce n'est pas sur les collègues. Beau travail de sape.

Enfin, derrière ce vaste chantier de démolition, l'émiettement des missions sur des pôles spécialisés ouvre grande la porte au rattachement à d'autres administrations, voire au secteur privé.

C'est au dépeçage du réseau du Trésor Public que nous allons assister prochainement.